L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 18 JUIN 1880.

Hôtels, Sources, etc.

BEERSHEBA SPRINGS
Au sommet des Monts Cumberland.
GRUNDY COUNTY, TENN.

A 2,250 pieds au-dessus du niveau de la mer. Gén. CHAS. E. SMEDES, autrefois de la Nlle-Orléans, propriétaire-directeur. Col. MATT F. JOHNSON, Washington Co., Miss.

Dr A. B. GOURRIER, de la N.-Orléans, surintendant-résident, Bureau, 149 rue du Canal. Dr JOS. T. SCOTT, de la N.-O.—à se retirer. Conditions: Par jour, $3; par semaine $12; par mois, $40.

Cet hôtel ouvre le 1er juin, mais on y reçoit dès aujourd'hui. Les fièvres de marais et autres, le choléra et les moustiques y sont inconnus. Tout y est en parfait état et de grandes améliorations ont été faites depuis l'été dernier. Il nous trouvez nulle part d'atmosphère plus pure, ou des eaux (Chalybeate, freestone et de cuivre) possédant plus de vertus curatives. Musique pendant toute la saison; amusements variés pour les jeunes et les vieux. Beaux chemins, bons chevaux, excellentes voitures. On est à l'hôtel, qui est de 1re classe, comme chez soi. Pas de réduction de prix. Bureau de poste et de télégraphe à l'hôtel même. Transport direct avec un seul changement de car dans les 24 heures. Route la plus courte, la plus rapide et le meilleur marché à une localité quelconque en dehors des atteintes de la fièvre.

CHAS. E. SMEDES & CO.
Propriétaires.
29 juin—du 18 juil

Capon Springs and Baths.
(Alkaline Lithia Waters.)
HAMPSHIRE COUNTY, W. VA.
Aussi—Eaux riches en fer et une belle source sulfureuse dans le voisinage.

OUVERT du 13 mai au 15 octobre tous les ans. Les Capon Springs sont sans pareilles, comme eaux minérales, en Amérique, pour la guérison de la dyspepsie, des affections des reins, de la vessie ou de l'uterus, de la goutte, les maladies de la peau, les rhumatismes et les maladies du cœur. Les eaux de nos sources ne manquent jamais de répondre les calculs. Elles sont excellentes dans bien d'autres maladies, mais pour celles ci-dessus désignées leur effet est sûr, et aucune autre source ne peut leur être comparée sous ce rapport. Nos bains, chauds ou froids, et les douches, sont sans rivaux. Le grand bassin d'eaux alcalines, destiné aux baigneurs, est le plus grand qui existe aux Etats-Unis et peut-être dans le monde entier. Les dames et les enfants y apprennent aisément et sans danger à nager. L'air de cette région élevée est pur et délicieux. Capon étant plus rapproché de la Nlle-Orléans et du Sud que Greenbrier White et d'autres sources voisines, mérite d'attirer les visiteurs des Etats à coton et à encore.

Pension: $42 par mois et $12 par semaine. Tous les voyageurs du Sud viennent par la voie du Staunton Va. et Valley R. R.

Ecrivez pour des brochures ou adressez-vous au Dr D. Warren Brickell, 142 Canal, Nlle-Orléans.

W. H. SALE,
Propriétaire.
6juin—1m

MONTROSS HOUSE.
Ancien moment Shady Grove,
Biloxi, Miss.

LE propriétaire à l'honneur d'annoncer à ses amis et clients ainsi qu'au public voyageur qu'il a disposé de son intérêt dans l'hôtel anciennement connu sous le nom de "Bossell House", et a obtenu à bail le Shady Grove Hôtel, pour un grand nombre d'années qu'il tiendra aussi soigneusement qu'il l'a fait dans le passé. Le nouveau Montross House est maintenant ouvert au public.

Biloxi est situé sur une péninsule presqu'entourée d'eau salée ce qui en fait un des endroits les plus salubres de la côte où les fièvres de marais sont inconnues. C'est un des plus beaux sites du littoral, au milieu du magnifique paysage du Golfe du Mexique et de Back Bay qui offre tous les avantages pour la pêche, les bains et les parties d'eau. L'hôtel a été complètement réparé et remis à neuf, ce qui le rend confortable. Les chambres sont grandes, agréables et bien aérées. La table est abondante pourvue des mets les plus exquis et bien servie. Les messieurs et les familles à la recherche d'endroits agréables pour l'été trouveront que cet hôtel leur convient parfaitement. Conditions modérées. Conditions spéciales pour familles. Repas fournis aux excursionnistes pour une piastre y inclus l'usage des chambres à bains et du salon. Pour les détails, etc., s'adresser à

P. J. MONTROSS,
Propriétaire.
Deux mailles par jour.
30 mai—4 mois.

Montgomery White Sulphur Springs
MONTGOMERY COUNTY, VA.

CETTE célèbre retraite d'été, située dans les montagnes de la Virginie, près du sommet des monts Alleghany, dans le comté de Montgomery, ayant été complètement restaurée et améliorée, offre des attractions extraordinaires pour la saison de 1880, et ouvrira le 1er juin. Le propriétaire actuel n'épargnera ni peines, ni dépenses, pour maintenir la réputation de l'établissement comme la plus importante Watering place du Sud. Le col. THOMAS WILSON, propriétaire de ces Sources cinq ans avant 1873, en aura l'entière direction et sera heureux de revoir ses vieux amis.

Médecin résidant aux sources: Dr JAS. McG. KENT.
14 mai—2m THOMAS WILSON.

Ouverture des
CULLUM SPRINGS
15 MAI 1880.
A un mille ouest de Bladon Springs, Alabama.

POUR les maladies que guérissent ces eaux on peut citer toutes celles qui affectent les organes digestifs: la diarrhée, la dysenterie, la dyspepsie, etc, les affections du foie, de la rate et des reins, surtout les maladies de la vessie, la gravelle et le calcul de la vessie. Elles apportent un soulagement marqué dans beaucoup de maladies de femmes. Elles guérissent la stérilité et les maladies des enfants.

Pension, $30 par mois de 28 jours.
Pour l'analyse des eaux et d'autres renseignements s'adresser à
J. C. et S. C. O'HARA,
Bladon Springs, Alabama.
Prix du voyage, aller et retour, $17.
Diligences nouvelles pour le transport des voyageurs. 1er mai—2mois

Les steamers de la malle des Etats-Unis partent de Mobile le mardi et le samedi à 5 h. P. M.

HOTEL DE L'EUROPE,
A. BILOXI,

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés, savoir: par mois, $45; pour 15 jours, $25; par semaine $12.
19 mai—3m

MANDEVILLE. MANDEVILLE.
FRAPART HOUSE,
MANDEVILLE, Lne.
E. FRAPART, Propriétaire.
Grande ouverture, DIMANCHE, 23 mai 1880.

A son Jardin de Bière si connu et qui a eu un si grand succès l'année dernière, à Mandeville. M. Frapart a ajouté un grand édifice à l'usage des visiteurs de passage ou permanents.

Le propriétaire est le directeur si connu des restaurants du "New Camelia" et de "l'Heroine." Il mettra tout en œuvre pour procurer à ses visiteurs de Mandeville, tout le confort et tous les agréments possibles.

Pour les conditions, s'adresser par lettres à P. O. Box, 1148, Nlle-Orléans. 22mai—3mois

CHARLES JACQUES,
Restaurant français,
54 Ouest-Onzième Rue,
Entre University Place et Cinquième Avenue, New York.

DINER, Table d'Hôte, un dollar: Menu varié tous les jours: Potage, Hors-d'œuvres, Poissons, Entrées, Légumes, Rôti, Salade, Dessert, Fruits, Fromages, Café, Demi-bouteille de Vin. Vins fins des meilleurs crus.

Chambres et appartements à louer.

On sollicite le patronage des voyageurs venant de la Louisiane.
13avr—1a

Dentistes.

Dr. F. SAHUQUE & SON,
DENTISTES,
50............Bourbon............50

Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts pièce; aurification et plombage, de $1 à $3 par dent, suivant la carie.
4 mars—1an,D,Mar.V

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Carondelet, immédiatement après 14 [illegible] formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Révolution! Révolution!
DANS LES PRIX DES
Dentistes de premier ordre.

LES plus grands avantages qui aient jamais été offerts au public. C'est le moment de vous faire examiner les dents. Toutes les opérations de cette science exécutées avec le plus grand art. Venez voir par vous-même—"Voir, c'est croire." —Propose la médaille que m'ont valu mes opérations. Je fais voir mon diplôme dans mon salon. Extraction de dents sans souffrance.

Lorsque les plus réduits de la ville.
Cosy Dental Rooms, 180 rue du Canal
G. F. MALONEY, D. D. S.
Anciennement des collèges de la Pennsylvanie et de la Nlle-Orléans. 11 mai—1y

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
190 - - - DAUPHINE - - - 190
Entre Ste-Anne et Dumaine.
Mars 1880—1y

TAPIS ET COUVERTURES
Nettoyés et remis à neuf par un procédé tout nouveau et au moyen de la vapeur. Tapis de salons et autres enlevés dans le plus bref délai, emmagasinés pendant l'été et reposés pour l'hiver. Plumes et matelas désinfectés fournis aux familles qui [illegible] de leur confiance. Tout ordre laissé à la maison principale, [illegible] Canal, No 186, ou à [illegible], rue des Magasins, No 640, sera exécuté avec soin et promptitude.
[illegible]—1m J. S. HEMBELIN

En débarquement du navire Renovato, de Bordeaux.
Vin [illegible] J. J. Duvergier [illegible]
[illegible] Orleans [illegible]
A vendre par A. ROCHEREAU & CO.
[illegible] 16 à 18 rue St. Louis.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et approuvée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

Mardi, 13 JUILLET 1880.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE G.

GROS LOT:
$30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 13 JUILLET 1880.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000......	10,000
1 Lot de	5,000......	5,000
2 Lots de ...	2,500......	5,000
5 Lots d	1,000......	5,000
20 Lots d ...	500......	10,000
100 Lots d ...	100......	10,000
200 Lots de ...	50......	10,000
500 Lots de ...	20......	10,000
1,000 Lots de ...	10......	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE.

M. A. DAUPHIN,
Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage de $2 du MARDI, 13 JUILLET 1880,

TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

Envoyez [illegible] sont exigés et doivent [illegible] les [illegible] qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN,
PRÉSIDENT,

Nouvelle-Orléans, Lne

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

N. B.—Cette compagnie n'a pas d'agents dans les Possessions [illegible] et les personnes [illegible] sollicitant des ordres au moyen de circulaires ou autrement des [illegible]

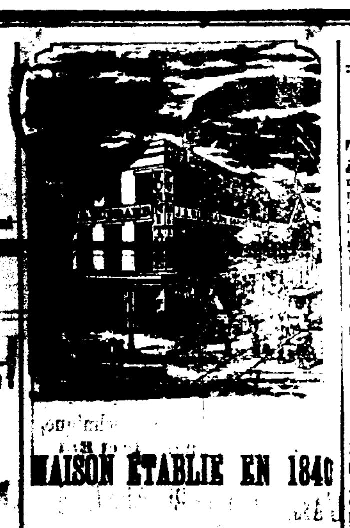

MAISON ÉTABLIE EN 1840

PALAIS
DE
MEUBLES
DE
Jos. B. HUBBARD
A L'ENSEIGNE DE
L'AIGLE D'OR

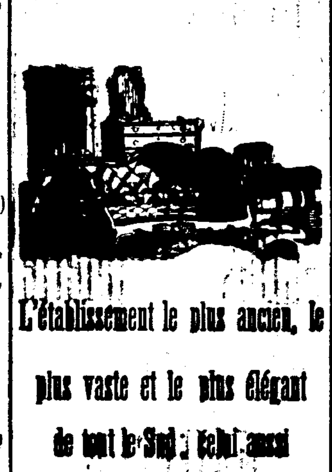

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe damasée ou de cotelline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — dernière genres.

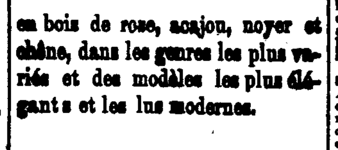

Meubles de chambre à coucher en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger, de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

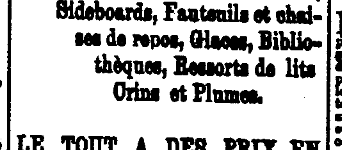

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se repliant.

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Crins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,

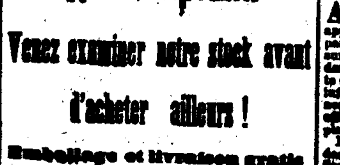

A bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!

Emballage et livraison gratis

Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,
Coin Perdido, et
84, 86, 88, 90 & 92
RUE PERDIDO.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane vs. Claire Bourgeaud.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 7339.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1877, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI 21 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro cent vingt-sept, borné par les rues Bassin, Franklin, Douane et Canal et désignée comme lot numéro quatre mesurant quarante-six pieds de face à la rue Bassin, sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 juin—18,25, juil. 2,9,16,21.

Etat de la Louisiane vs. Jno. B. Bob.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 1485.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus pour taxes d'Etat de 1878, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 21 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain îlet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, et désigné comme îlet numéro douze, borné par les rues Laval, Preston, Calhoun et les propriétés de la succession Foucher.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 juin—18,25—juil 2,9,16,21

Etat de la Louisiane vs. Hugh Gillen.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1124.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 21 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro soixante-dix-sept, borné par les rues Thalie, Ste-Thérèse, Tchoupitoulas, et St-Thomas, et désignée comme suit: Le lot numéro huit mesure vingt-sept pieds de face à la rue Thalie, allant jusqu'à la rue Ste-Thérèse, sur une profondeur de cent vingt pieds. Les lots numéros douze et treize mesurant soixante-un pieds de face à la rue Ste-Thérèse, sur une profondeur de cent dix pieds et face à la rue Tchoupitoulas et formant l'encoignure des rues Ste-Thérèse et Tchoupitoulas.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18juin—18,25—juillet2,9,16,21

Etat de la Louisiane vs. Succession de Mme S. Hauer.
Le même vs. Mme S. Hauer.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,488 et 1,354.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1875 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 21 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent un, borné par les rues Canal, Franklin, Bassin et Gasquet, et désigné comme lot numéro quatorze mesurant vingt pieds de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
18juin—18,25,juil 2, 9,16,21.

A. D. Doriocourt vs. Joseph H. Spearing.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,664.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI, 20 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Jackson, Constance, Philippe et Laurel, faisant partie du terrain désigné par le chiffre cinq, sur un plan annexé à l'inventaire de John H. Horrocks, le 24 février 1854, déposé dans le bureau de T. O. Stark, notaire, mesurant vingt-six pieds 3 pouces de face rue Jackson, sur cent vingt de profondeur, le dit terrain étant désigné par le No Trois, sur un plan annexé pour qu'on s'y réfère, à un acte passé pardevant A. D. Doriocourt, notaire, en date du 27 juillet 1880, étant l'acte No 83 des records de 1880, et étant celui de la vente par Mary Susannah Walker à dame Marguerite Jane Sanders, épouse de John F. Spearing; le dit terrain étant borné du côté le plus près de la rue Laurel sur le dit plan annexé à l'acte du 27 juillet 1866, par le No 2, et le même lot faisant partie d'un plus grand terrain acheté par la dite Mary Susannah Walker, le 22 août 1866, à une vente d'encan faite par C. Bullitt, marshal des Etats-Unis.

Acquis par le défendeur par vente de dame John F. Spearing par acte pardevant A. Doriocourt, notaire, en date du 21 septembre 1876 titre enregistré au bureau des transferts, livre 107, folio 785.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juin—18, 25, juillet 2, 9, 16, 20.

Mme Louise G. James vs. J. B. Leake et als.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10,530.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et avec le consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés VENDREDI, 25 juin 1880, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le contenu de la maison connue comme l'hôtel St-James, situé rue Magasin, entre Natchez Alley et Gravier, dans le Premier District de cette ville, consistant en un grand et bel assortiment de meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, ustensils de cuisine, tapis, etc., etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 juin—18,22,25

Etat de la Louisiane vs. Jeremiah Lincoln.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,763.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 21 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet numéro cent trois borné par les rues Robin, Annunciation, Chippewa et Tarpsichore, et désigné comme suit: le lot numéro—mesure trente deux pieds de face à la rue Robin sur une profondeur de soixante quatre pieds; le lot numéro— mesure dix-huit pieds de face à la rue Robin sur une profondeur de soixante quatre pieds.

2° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet numéro cent treize borné par les rues Robin, Annunciation, Constance et Race et désigné comme le lot numéro quatre mesurant soixante-quatre pieds de face à la rue Robin sur une profondeur de cent-soixante pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18juin—18,25,—juillet 2,9,16,21

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Alfred Penn.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,365.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à établir, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le quatrième compte provisoire présenté par les exécuteurs testamentaires dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
18 juin—18,23,27

Taxes de Ville—1880.
DÉPARTEMENT DES FINANCES,
Hôtel de Ville,
Nlle-Orléans, 1er juin 1880.

LES contribuables de cette ville sont prévenus que les divers procès [illegible] pendants ayant été réglés par le jugement de la cour suprême, la ville est maintenant prête à recevoir les taxes. Les taxes pour l'année 1880 peuvent être payées pendant le mois de juin sans intérêt ni frais d'aucun genre; après quoi les pénalités fixées par la loi seront imposées. Les contribuables qui ont payé dix mille à compte sont invités à se présenter et à payer les cinq mille restants; un nouveau reçu leur sera donné en échange de l'ancien. J'engage les contribuables de la Nlle-Orléans à venir payer leurs taxes, ce qui mettra la ville à même de remplir ses obligations envers les producteurs et les institutions des écoles, la police et tous les employés.

ALF. H. ISAACSON,
2 juin—1m Administrateur des Finances.

QUARANTAINE.
Proclamation du Gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département Exécutif.

ATTENDU que d'après la SECTION 3040 des Statuts révisés de l'Etat de la Louisiane, approuvés le 14 mars 1870, à l'effet de pourvoir par le Gouverneur de lancer une proclamation, sur l'avis du Bureau de Santé, contre toute place dans laquelle on a des raisons de croire qu'il existe des maladies pestilentielles, contagieuses ou infectieuses, déclarant une Quarantaine et le nombre de jours contre tout navire, passagers, officiers et équipage, venant de cette place ou ces places.

Maintenant et d'après l'avis et les statuts ci-dessus et sur la recommandation du Bureau de Santé, moi, LOUIS A. WILTZ, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'ai jugé à propos de lancer une proclamation déclarant que tous les navires arrivant le et après le 10me jour de mai 1880, des ports ci-dessous, [illegible] comme infectés par la fièvre jaune, savoir: le Havane, Vera Cruz et Rio de Janeiro, et les officiers, équipage, passagers et cargaisons, arrivant des ports ci-dessus désignés ou ayant touché ou stationné à l'un ou l'autre, seront sujets à telle détention en quarantaine que le Bureau de Santé jugera à propos de désigner.

Et il est ordonné que les officiers à la Station de la Quarantaine mettent rigoureusement en vigueur l'exécution de cette proclamation et que toute violation des lois de l'Etat soit sujette à des poursuites.

En foi de quoi j'ai signé la dite proclamation et apposé le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le quatrième jour de mai de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt, et la cent-quatrième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

LOUIS A. WILTZ.
Par le Gouverneur:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.
5 mai—ou 16—1mois.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 3 juin 1880.
—AVIS.—
Dame Anne M. Hennessy vs. Geo. S. Wells et als.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans, No 20476.—Avis est par le présent donné que, en vertu d'un writ de provisoire à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus, j'ai saisi provisoirement et pris en ma possession et sous ma surveillance "Un Piano," actuellement dans mon entrepôt, Nos 23 et 25, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, dans le Second District de cette ville, et aussi un comptoir et une plateforme pour la scène, situé au local No 32, rue Royale, dans le second District de cette ville, sur lesquels le plaignant réclame le privilège pour loyer et pour la somme de six cent cinquante piastres ($650.)

Et toutes les personnes intéressées sont par le présent notifiées et invitées à paraître dans les quinze jours qui suivent cette date et répondre à la pétition sur laquelle date cette affaire.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 juin—11, 18, 22.

James P. Stelmentt vs. Ihme. DeBouchel.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,741.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 13 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Deux, dans l'îlet No Quarante-et-Un, borné par les rues St Antoine, Moreau, Maintenant Marais, Urquhart et Annette, sur un plan dressé par J. Pilié, daté du 3 avril 1835, déposé en l'étude de H. Pedesclaux, anciennement notaire, comme le plan No Six de son livre de plans. Le dit lot mesurant trente et un pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue St-Antoine, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

2° Et un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même troisième district, étant une partie du lot No deux, de l'îlet No vingt-sept borné par les rues St Jean Baptiste, Union, Girod et Bagatelle, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 17 janvier 1848, déposé comme le plan No 2 en l'étude de A. E. Bienvenu, anciennement notaire, le lot maintenant hypothéqué, mesurant soixante pieds américains de face à la rue Union sur cent quarante-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles; étant les mêmes propriétés acquises par le défendeur dans cette affaire de John Coulon conformément à un acte passé le 18 juillet 1878, pardevant Abel Dreyfous, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11juin—11,18,25 juil 2,9,13.

John Bonneys vs. Mme Caroline Greenwood, veuve de Henry C. Bertel.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,732.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 13 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux morceaux de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Live Oak, Belle-Castle et Dufossat, désignés par les Nos. 25 et 26 de l'îlet No 24 et mesurant comme suit: Le lot No 25, trente pieds cinq pouces et quatre lignes, le lot No 26 mesure trente pieds cinq pouces de face à la rue Belle-Castle, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles (pied américain.)

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire, conformément à un acte de partage entre Veuve C. Bertel et ses enfants, héritiers de Henry C. Bertel, décédé et exécuté pardevant A. Lionnedeur, notaire, daté du 12 septembre 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11juin—11,18,25—2,9,13juil

Etat de la Louisiane vs Jean M. Clavarie. Le même vs J. M. Claverie.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 7891 et 7412.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 20 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro quatre-vingt-quatorze, borné par les rues Conti, Dauphine, Bourgogne et Douane, et désigné comme le lot numéro—, mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent quatre-vingt pieds de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16,23,30—juil 7,14,20

Etat de la Louisiane vs. Dumesnil C. Furnese ou (Turnese).

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3,697.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus pour Taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 20 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro trente-neuf, borné par les rues Conti, St Louis, Royale et le Passage de la Bourse, et désigné comme le lot numéro quatre, mesurant quatre-vingt deux pieds de face à la rue Passage de la Bourse et [illegible] sur la profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16,23,30—juil 7,14,20

Etat de la Louisiane vs Veuve Albert Gilbert et le même vs la même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 716 et 5497.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus pour Taxes d'Etat de 1876 et de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 20 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro cent vingt-huit, borné par les rues Conti, St Louis, Franklin et Basin, et désigné comme le lot numéro six mesurant vingt-trois pieds de face à la rue Bassin sur soixante-quatre pieds de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16, 23, 30, 7, 14, 20 juil

Etat de la Louisiane vs Veuve Antoine Gougeon.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5567. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1877 et 1876, je procéderai à la vente, à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 20 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent cinq, borné par les rues Hôpital, Claiborne, Derbigny et Ursulines, et désignée comme le lot numéros cinq et six mesurant cent vingt deux pieds de face à la rue Hôpital sur quatre-vingt-douze pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16, 23, 30, 7, 14, 20 juillet

Etat de la Louisiane vs. Patrick Wrath.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5569. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus pour acquitter les taxes d'Etat de l'année 1877, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Douane et Canal, dans le deuxième district de cette ville, le MARDI, 20 juillet 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré No 95, borné par les rues Bourgogne, Rempart, Canal et Douane, et désigné comme le lot numéro Quatorze, mesurant vingt-et-un pieds de face à la rue Rempart, sur quatre-vingt-dix-neuf pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16, 23, 30, juillet 7, 14, 20.

GRAND BAZAR
D'HABITS et de LINGE FAIT
—DE—
GODCHAUX,
81 & 83 RUE DU CANAL,
sous réserve
MARDI, 18 MAI 1880,

Le plus grand assortiment d'habits [illegible] de notre propre fabrique, et le meilleur [illegible] qui ait jamais été vu en cette ville, pour hommes, jeunes gens, et enfants.

Le Département de Linge fait de notre immense établissement est rempli d'articles de nouveauté [illegible]

CHEMISES.

Le succès sans pareil dans la vente de ces chemises qui vont à ravir est une garantie suffisante de leur valeur supérieure, [illegible]

LINGE DE DESSOUS
—ET—
BONNETERIE.

Nous avons tous les meilleurs genres de marchandises étrangères et américaines des plus belles [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane vs Wm. Henry.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1302.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain îlet de terre situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Palmyre, Banks et Clark et l'avenue Hagan, et désigné comme îlet numéro six cent quatre vingt six.

2° Un certain îlet de terre situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Palmyre, Gasquet, Scott et Pierce, et désigné comme îlet numéro sept cent cinquante quatre.

3° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro cent quatre vingt quinze, borné par les rues Ulloa, Napoléon, Nouveau Canal et Alexandre, et désigné comme lots numéros six à dix neuf, inclusivement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3juin—3,10,17,24,31 juillet 6

Etat de la Louisiane vs. Margaret D Jones.
Le même vs. la même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos. 3152 et 1170. En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus pour Taxes d'Etat de 1874, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent vingt neuf, borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, et désigné comme lots numéros six à dix, mesurant cent quarante et un pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur de cent quinze pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3juin—3, 10, 17, 24, 31,—juil. 6.

Etat de la Louisiane vs J. V. Gourdain.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs Mme J. V. Gourdain.
Le même vs la même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1076, 3306 et 3030 et Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans No 18,906, 18,902. En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables Quatrième et Troisième Cours de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876, 1877 et 1871, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent quatre-vingt-treize, borné par les rues St-Bernard, Columbus, St Claude et Marais, et désignée comme lot numéro quatorze, mesurant soixante quatre pieds de face à la rue St-Bernard sur une profondeur de cent trente-neuf pieds.

2° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent trois borné par les rues Columbus, Laharpe, St-Bernard, Marais et Villeré, et désignée comme lots numéros trente-deux, mesurant trente pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de cent six pieds.

3° Un certain morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinquante-deux A, et connu comme le morceau de terre de Gourdain, s'étendant du fleuve au bois, mesurant un demi arpent de face à la Levée sur une profondeur de quatre-vingts arpents.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 10, 17, 24, 31, 6 juillet

Etat de la Louisiane vs. Louisa Minck.
Le même vs la même.
Le même vs la même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 740, 5698, 5654.—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro soixante-trois, borné par les rues Conti, Royale, Bourbon et St. Louis, et désigné comme le lot numéro vingt, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de soixante pieds.

2° Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro quatre-vingt-quatre, borné par les rues Bourgogne, Ursulines, St. Philippe et Dauphine, et désigné comme le numéro dix-sept, mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 10, 17, 24, 31—juil 6.

Etat de la Louisiane vs. E. G. Marmé père et épouse.
Le même vs les mêmes.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 1870 et 175—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus pour taxes d'Etat de 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 29 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro cent soixante-sept, borné par les rues Dryades, Gravier, Union et Perdido et désigné comme suit: Les lots numéros huit à dix mesurant trois lots de face à la rue Gravier sur une profondeur de cent cinq pieds, et formant l'encoignure des rues Gravier et Dryades.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—27, juin 3, 10, 17, 24, 29.

Mary Germaine, tutrice, etc, vs Frank Mallerich.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5340—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI, 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite:

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet No 12, borné par les rues Howard, Erato, Freret et Thalie, dans le Premier District de cette ville, et désigné par le lot A. sur un plan dressé par A. Pilié, déposé annexé à un acte passé pardevant D. L. McCay, notaire, en date du vingt mars 1841, ledit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Freret, sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, étant la même propriété achetée par sieur Frank Mallerich de Fred Gerlach, conformément à un acte pardevant John L. Larocque, notaire, en date de 18 septembre 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3,10, 17, 24, juillet 1, 6.

John C. Crimen vs. Michael McCabe.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11 055—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 13 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, désigné comme le No 6 de l'îlet No 37, maintenant No 259, borné par les rues Ste. Anne, Broad, Orléans et Dorgenois ou Delhonde, sur un plan en date du 24 décembre 1836, dressé par F. A. Bourgerol, voyer, et déposé en l'étude de Felix de Armas, anciennement notaire en cette ville; le dit lot mesure trente-et-un pieds huit pouces de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds trois pouces, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur ci-nommé, par vente de la succession de Mary Kennedy, épouse de John C. Crimen, etc., conformément à un acte passé pardevant C. T. Soniat notaire, en date du 9 mai 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17,24—juillet 1,8,13

George Grima vs. Edouard Hoey, tuteur, et individuellement et als.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 10,745—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 13 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains morceaux de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Dupré, White et la Promenade Publique, désignés par les numéros 14 et 15 de l'îlet No 23 sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro 79, les dits lots de terre mesurent ensemble, etc., à savoir:

Le lot No 14 mesure 31 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de 109 pieds 3 pouces sur la ligne de lot No 13 et 110 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 15, ledit lot No 15 mesure 31 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de 110 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 14 et 111 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du No 16. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10—juin—juin 10-17-24- juillet 1,8,13

B. B. Norton vs James W. Grover.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 44,857.—En vertu d'un writ fieri facias, à moi adressé, par l'Honorable Quatrième Cour de District, Paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District, le MARDI, 20 juillet 1880, à midi, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un certain morceau de terre situé et étant sur le côté de la Métairie, en partie dans la paroisse d'Orléans et en partie dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat, désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 30 janvier 1862 et annexé pour référence à un acte passé pardevant Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, daté du 15 février 1862. La dite portion de terre mesure d'après ce plan, deux cent quatre-vingt-seize pieds quatre pouces et [illegible] sur le canal et [illegible] [illegible] pouces de profondeur sur le côté [illegible] deux, deux cent quatre-vingt-dix-neuf pieds [illegible] pouces et deux lignes sur la ligne de [illegible] [illegible] vingt deux pieds dix pouces de largeur dans le [illegible]. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances, droits, voies, privilèges, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Vente par le shérif pour opérer un partage.
Sarah Clough cont. vs. E. H. Reynor et als.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,285.—En vertu d'un ordre de vente en date du 1er juin 1880, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet triangulaire borné par les rues Claiborne, Clara et Perdido, désigné par le No Un sur un plan dressé par J. H. Pilié, voyer, en date du 27 novembre 1860, déposé au bureau de C. E. Fortier, notaire, d'après le plan No 57 du livre No 1, le dit morceau de terre mesure cent trente et un pieds, trois pouces rue Clara, cent vingt-huit pieds cinq lignes rue Claiborne et cinquante pieds huit pouces et six lignes du côté de la rue Perdido formant un triangle.

2° Un terrain au désigné par le No Deux, adjacent au terrain No Un et ayant vingt-huit pieds de face rue Clara, trente rue Claiborne et soixante deux, cinq pouces, sept lignes du côté de la rue Perdido et cinquante pieds huit pouces et six lignes du côté du terrain No Un.

Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 10,17,24 —juillet 1, 6.

Etat de la Louisiane vs. James H. Campbell.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2,258.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 29 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro cent quatre-vingt quatorze, bornée par les rues Terpsichore, Prytania, St Charles et Melpomène, et désignée comme le lot numéro quinze, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de cent pieds.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent huit, bornée par les rues Euterpe, Coronelet, St. Charles et Polymnie, et désignée comme le lot numéro deux, mesurant quarante pieds de face à la rue Euterpe sur une profondeur de cent vingt-sept pieds.

3° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent quarante-sept, bornée par les rues Polymnia, Dryades, Baronne et Euterpe et désignée comme le lot numéro dix-sept, mesurant soixante quatre pieds de face à la rue Polymnia sur une profondeur de cent vingt huit pieds.

4° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent quatre vingt, bornée par les rues Rempart, Dryades, Thalie et Melpomène et désignée comme le numéro ——, mesurant trente-quatre pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

5° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent vingt-deux, bornée par les rues Melpomène, Liberté, Thalie et Franklin et désignée comme suit: Le lot numéro un mesure soixante quatre pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de soixante-douze pieds; le lot numéro quatre vingt-treize mesure trente-trois pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de soixante-quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27mai—27, juin 3,10,17,24,29

Etat de la Louisiane vs. Mrs W. L. Cushing. et Le même vs. la même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans Nos 4154 et 1942.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 21 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro cent trente quatre, borné par les rues Constance, Magasin, St Joseph et Julia, désignée comme le lot numéro un, mesurant trente-huit pieds de face à la rue Constance par une profondeur de cent six pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 mai—20,27—juin 3,10,17,20

Etat de la Louisiane vs. Robt. King.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2483. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxe d'Etat de 1874 et 1875, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 13 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro cinquante-trois, borné par les rues Peters, St. Joseph, Tchoupitoulas et North Market, et désignée comme lots numéros dix-sept et dix-huit, mesurant quarante-deux pieds de face à la rue St-Joseph sur une profondeur de cinquante-huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10,17,24 juillet 1,8,13

Etat de la Louisiane vs Edgar Mancha.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 729, 5668, 5703 et 4990. En vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus pour taxes d'Etat de 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles Canal et Douane dans le deuxième district de cette ville, MARDI, le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre située dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet numéro cent vingt cinq, borné par les rues Douane, Bourbon, Bienville et Dauphine et désignée comme le lot numéro dix-neuf et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de cent douze pieds.

2° Une certaine portion de terre située dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet numéro cent vingt-deux, borné par les rues Conti, Dauphine, Bienville et Bourgogne et désigné comme lot numéro dix-sept, mesurant trente-quatre pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de cent pieds.

3° Une certaine portion de terre située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent soixante huit, borné par les rues Liberal, Force, Music et Washington et désignée comme lot numéro quatre.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 10, 17, 24, 31, juillet 6.

Etat de la Louisiane vs. Mrs W. E. Florance.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1390 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 13 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro quatre-vingt un, borné par les rues Religieuses, Richard, Tchoupitoulas et Orange, et désigné comme le lot numéro huit, mesurant cent vingt-huit pieds de face à la rue Religieuse, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10, 17, 24, juillet 1, 8, 13.

Meyer, Weiss & Cie vs. J. Frank Pargoud.

COUR DU QUATORZIÈME DISTRICT JUDICIAIRE pour la Paroisse Ouachita, No 1,276.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour du Quatorzième District Judiciaire pour la paroisse Ouachita, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les 7/9 deux-neuvièmes indivis de la propriété foncière suivante, savoir:

No 1. Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Chartres, St Louis, Toulouse et Vieille-Levée, mesurant 65 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue de Chartres, sur une profondeur entre lignes parallèles et une façade rue St Louis de 104 pieds 9 pouces et 6 lignes.

No 2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu sous le nom de "Indian Ware House", situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre-Dame, Julia et Magazine, composé de deux terrains, savoir: le terrain A mesurant 42 pieds 6 pouces de face rue Tchoupitoulas, à 42 pieds 9 pouces 4 lignes de la rue Julie, même mesure dans le fond, sur 170 pieds 6 pouces sur chacune des lignes latérales; et le terrain B, contigu au terrain A, par lequel il est borné du côté le plus près de la rue Julie, mesurant 21 pieds 10 pouces de face rue Tchoupitoulas, même mesure dans le fond, 170 pieds 5 pouces sur la ligne de séparation entre ce dernier terrain et le terrain A, et même mesure du côté opposé près de la rue Notre-Dame.

No 3. Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le "Pelican Ware House" situé dans le Premier district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Commerce, Girod, Notre Dame et Nouvelle-Levée mesurant 233 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Commerce, 82 pieds 5 pouces de profondeur sur la rue Girod, 166 pieds 9 pouces de profondeur sur la rue Notre-Dame et de 237 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond de la rue Girod à la rue Notre-Dame.

No 4. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre Dame, Girod et Magazine, comprenant cinq lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, et le tout mesure 126 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, ou 101 pieds 11 pouces 6 lignes 1/2 en dedans et 4 face à la rue Notre Dame, 77 pieds 7 pouces 2 lignes sur le côté extérieur ou le plus rapproché de la rue Girod, du terrain No 5, et 194 pieds 4 lignes du côté du fleuve, aboutissant à une allée de 12 pieds 1 pouce de face en [illegible] [illegible] étendant le long de la [illegible] de 5 terrains, jusqu'à la projection il a une largeur de 10 pieds 2 pouces. Les bâtisses portent les numéros de rues 151, 153, 157 et 159 rue Tchoupitoulas, No 159 ou le terrain No 1 forme le coin des rues Notre Dame et Tchoupitoulas.

5° Tous les droits, titres, intérêts et droits héréditaires du dit défendeur J. Francis Pargoud à la succession de sa mère défunte, dame Marie H. de Bernard, veuve de F. H. Pargoud, la dite succession étant ouverte à la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, No 41,990 du docket, la part du dit défendeur dans la succession en question étant 1/3 de la dite succession, le dit intérêt étant [illegible] l'inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Actions, Papiers de ville, Certificats d'Ecoles à l'encan.

Succession de Daniel Weidner.
No. 41,892, Deuxième Cour de District, Paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, encanteur, bureau: No. 45 rue Royale, le MERCREDI 30 juin 1880, à 12 1/2 P. M., à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, seront vendus à l'enchère publique en vertu d'un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 16 juin 1880:

1° Deux cents actions ordinaires de la Compagnie des Levées de la Louisiane, certificat No. 1174 du 29 mars 1875.

2° Trois cents actions (preferred stock) de la Compagnie des Levées de la Louisiane, certificat No 731 en date du 27 novembre 1877.

3° Une certaine réclamation contre la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de l'ordonnance No 2066 des séries de l'Administration, émis en faveur de D. Weidner et A. Jardet, la dite ordonnance étant à cause du jugement de Nicholas Connell vs La ville de la Nouvelle-Orléans, valeur primitive [face value] $1197 50.

4° Certificat d'intérêt, billets de la ville de Jefferson convertibles en bons à prime, valeur primitive (face value) $43 43.

5° Scrips de ville (or time) émis à diverses personnes, durant les années de 1874 à 1878 inclusivement (face value) valeur primitive $1,162 92.

Les effets de commerce précités seront vendus en de faibles montants, selon la valeur primitive (face value) des certificats particuliers, le plus faible étant de $25 et le plus élevé de $165 93 avec privilège d'en prendre davantage.

6° Certificats d'écoles émis à diverses personnes, presque tous au-dessous de $100, tous pour le mois d'octobre 1874, valeur primitive (face value) $2,937 38.

7° Un lot de certificats semblables pour le mois de décembre 1876, valeur primitive (face value) $1,054 30.

8° Un lot de certificats semblables, valeur primitive, [face value] $2556 80.

9° Seize coupons d'intérêt de la ville de Jefferson, payables en juin et en décembre 1875, valeur primitive [face value] $20 chacun, le tout $320.

10° Treize coupons d'intérêt moitié payés, avril 1875, chacun $8 75, le tout $113 75.

Conditions—Comptant sur les lieux.
18 juin—18,26,30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le septième district—Succession d'Herman Thieler et femme. Action en partage.

PAR B. ONORATO, encanteur,—Bureau No 45 rue Royale,—SAMEDI, 17 juillet 1880, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement en partage, affaire 2,115, Cour du deuxième district judiciaire, de et 7e district municipaux de la ville de la Nlle Orléans, signé le 1er avril 1880, en vertu également d'un ordre de la même cour homologuant les procédures, etc., daté le 3 mai 1880.

Et d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de H. Thieler, No 41,298 du docket de ladite Cour en date du 4 mai 1880, il sera vendu.

Pour opérer un partage entre les héritiers, les propriétés ci après décrites, savoir:

1° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (anciennement ville de Carrollton), et désignés par les Nos. 9 et 10 de l'îlet 1, borné par les rues Levée, Bardette, De Armas et Adonia. Le lot No 9 a 29 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, 30 pieds de face à la rue De Armas, 174 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne, inférieure qui le divise des lots Nos 8 et 11, et 149 pieds 3 lignes sur la ligne supérieure qui le divise du lot No 10. Le lot No 10 formant le coin de la Levée et des rues Bardette et De Armas a 29 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue de la Levée, 123 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bardette, 30 pieds de face à la rue De Armas, et 149 pieds 3 lignes sur la ligne inférieure qui le divise du lot No 9.

2° Sept lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'îlet borné par les rues Commercial, Macarty, Washington et Bardette. Les lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 105 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme le coin des rues Washington et Macarty. Les lots Nos 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds.

3° Trois certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville et désignés par les Nos 6, 7 et 8 de l'îlet No 3, ont chacun, d'après le plan de Charles F. Zimpel, député-arpenteur des Etats-Unis, le 26 février 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire de cette ville, 30 pieds de face à la rue Hurst, le même façade sur la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de cette ville et désigné par le No 1, formant le coin des rues Washington et Levée, et ayant 59 pieds 6 pouces 5 lignes de face à la rue Levée, sur 149 pieds de profondeur et de face à la rue Washington, 114 pieds 5 pouces 6 lignes sur la ligne touchant au lot No 2. Le tout d'après le plan annexé à un acte au bureau de W. Y. Lewis, notaire, le 15 novembre 1836.

5° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit septième district, formant le coin des rues Levée et Short, et ayant: 122 pieds 6 pouces de face à la rue de la Levée, sur 131 pieds de profondeur et face à la rue Short, sur 130 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6 de l'autre plus au nord.

6° La moitié indivise d'un certain lot de terre avec les édifices et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit septième district, et formant le coin des rues Levée et Short, et désigné par le No 10 ayant 60 pieds de face à la rue Short, sur 137 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No 9 et de l'autre par le No 11. Le dit morceau de lot de terre touche au lot No 11 et a 30 pieds de face à la rue Short sur 137 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles (le tout pied anglais).

7° Le contenu de la grocerie, au coin des rues Levée et Short.

8° Un lot de meubles meublants, etc., qui se trouvent dans la maison.

Conditions—Pour la propriété foncière, un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat dans le cas de procès, assurance des propriétés et transfert des polices, paiement par les acquéreurs des taxes payables en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Pour les meubles, comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant W. H. Pascoe, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.
16 juin—16, 19, 26, juillet 3, 10 et 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine.

Succession de Charles Weisbaar, No 40,721—Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau et Salle de vente, No 45 rue Royale,—SAMEDI 26 juin 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'encan public, en vertu d'un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 février 1880 et signé le 14 du même mois et de la même année, la propriété ci-après décrite pour le compte et aux risques et péril de Francisco Toscano qui a omis de se conformer à l'adjudication faite en sa faveur, le 29 mars 1880.

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, ayant 29 pieds de face rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine, sur une première profondeur de 60 pieds et mesurant de cette profondeur une largeur de 29 pieds, ou plus, s'il en est, jusqu'à une profondeur de 72 pieds, ce qui forme la profondeur entière du dit terrain. Ce terrain est contigu, d'un côté, à une propriété appartenant anciennement à Michael Andry, et de l'autre, à une propriété appartenant anciennement à Marie Jeanne Damour.

Conditions: Un tiers comptant, et le reste à un crédit de un et de deux ans, payable en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an, l'intérêt partant du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les améliorations devront être assurées contre la perte par le feu, et la police transférée, et en cas d'un procès pour le recouvrement des dits billets, l'acquéreur devant payer les honoraires d'avocat fixés à cinq pour cent sur le montant en litige. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes payables en l'année 1880.

L'acte de vente pardevant Joseph Cohn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur, au moment de l'adjudication pour assurer la vente.
22mai—22,29—juin 3,10,17,24.

PAR A. SELLE.

Excellente résidence à Mandeville, Paroisse St-Tammany.

PAR ARMAND SELLE, encanteur, Bureau No 50 rue Royale.—SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre situé dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Lafayette, Jefferson et Wilkinson, mesurant 166 pieds 8 lignes face aux rues Claiborne et Jefferson, par 475 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en bois couverte en bardeaux, contenant deux grandes chambres, vaste corridor, deux grands cabinets, cuisine, écurie, citerne, etc., etc.; 19 pécaniers, la moitié en rapport, 2000 orangers de deux à cinq ans, pruniers, figuiers, etc., etc. Le tout formant une résidence des plus complètes et des plus agréables.

Conditions—Comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur.
18juin—

PAR C. E. GIRARDEY

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA MAISON DE RÉSIDENCE DOUBLE, EN BOIS ET A DEUX ÉTAGES,
Nos 381 et 383 rue des Magasins, entre Thalie et Melpomène.

Succession de Richard Charles.
No 34,479.—Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur,—Bureau No 21 rue du Camp.— SAMEDI, 17 juillet 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, signé le ——————, et rendu dans la succession ci dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Magasin, Camp, Thalie, et Melpomène, mesurant 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française. Ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison de résidence, double, en bois et à deux étages, désignée par les Nos 381 et 383 rue des Magasins.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du montant des billets, la police d'assurance transférée au détenteur des billets, l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et payant comptant la commission de l'encanteur et les frais d'annonces pour la vente de la propriété. L'acte de vente pardevant [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

485 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR H. STERN & CO. — Encanteurs, Il sera vendu VENDREDI, 18 juin 1880, à 11 heures du matin, à leur nouvelle salle d'encan No 35, rue de Chartres—
485 caisses bottes, souliers et brodequins,
comprenant un bel assortiment
Conditions à la vente. 18juin

PAR NASH & HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE A. E. BIENVENU.
Cottage confortable dans le Troisième District No 106 rue des Français, entre Remparts et Bourgogne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale. SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, sans limite, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

UN MORCEAU DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Craps, maintenant Bourgogne. Union et Amour, maintenant Remparts, faisant partie des lots Nos 233 et 234 du plan général du dit faubourg, le dit lot commençant à une distance de 82 pieds (mesure française), du coin des rues Français et Bourgogne, mesure 20 pieds de face à la rue des Français sur les profondeurs suivantes, à savoir: Sur le côté de la rue Bourgogne en premier lieu, 31 pieds 11 pouces 5 lignes, puis formant à angle droit 8 pieds 6 pouces 2 lignes et une autre profondeur de 59 pieds 7 pouces 2 lignes, et sur le côté de la rue Remparts en premier lieu, 53 pieds de profondeur, puis suivant à angle droit 3 pieds avec une autre profondeur de 47 pieds 6 pouces 7 lignes sur la ligne du fond qui mesure 15 pieds 6 pouces, le tout au pied américain.

Les améliorations comprennent UNE MAISON EN BOIS A UN ETAGE avec mansarde, contenant deux chambres et galerie de derrière et une chambre dans la mansarde, cuisine contenant deux chambres, cave, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—La moitié comptant, le reste à un an de crédit pour billet portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur, 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police, remboursement de la prime non expirée et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra assumer en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1880, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant P. E. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs. 19juin—2f

ANNONCE JUDICIAIRE
UNE CHARMANTE RÉSIDENCE DU SIXIÈME DISTRICT, SUR L'AVENUE ST. CHARLES,
entre les rues Valence et Berdeaux.
Terrain 100 et 200 pieds.
Succession de Mme Emilie C. Postlethwaite, femme décédée de Columbus H. Allen.
Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
Dossier No 41,985.
EN UN LONG CRÉDIT A L'ENCHÈRE.

PAR NASH & HODGSON—W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet.—SAMEDI 24 juillet 1880, à midi, à la Bourse St Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 juin 1880, dossier No 41985, pour le compte de la succession de Mme Emilie Chambers Postlethwaite, femme décédée de Columbus H. Allen, il sera vendu—

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 63, borné par les rues St Charles, ci devant Nayades, Pitt, Valence et Bordeaux. La dite portion de terre commence à une distance de cent pieds de chacune des rues Valence et Bordeaux et mesure cent (100) pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur entre lignes parallèles de deux cents (200) pieds s'étendant vers la rue Pitt sur laquelle il y a une façade semblable de cent (100) pieds, plus ou moins, mesure américaine, étant la même propriété acquise par Columbus H. Allen de John F. H. Grace, d'après un acte pardevant E. G. Gottschalk, ci-devant notaire, en date du 18 février 1879.

Les améliorations consistent en une MAISON DE RÉSIDENCE A DEUX ETAGES EN BOIS ET NOUVELLEMENT CONSTRUITE avec cottages et ailes, subdivisée de une résidence convenablement arrangée avec corridor et toutes les dépendances nécessaires, écuries et autres, cheminées, citerne, etc. Il y a une installation de gaz dans toute la maison, globes, bains, et installations, toutes complètes et commodes. Le salon sont fixés aux encadrements des portes et seront vendus avec la propriété.

La maison peut être visitée en en demandant permission aux occupants.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un, deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant hypothèque spéciale, lien du vendeur 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédure pour le recouvrement des billets, la police d'assurance transférée et 10 pour cent payés comptant sur les lieux pour assurer la vente. L'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 juin—17, 20, 27, juillet 4, 11, 18, 24.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Succession de A. E. Bienvenu.
VENTE SANS RÉSERVE.
Belles Propriétés améliorées à la BAIE ST. LOUIS.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—il sera vendu SAMEDI, le 19 juin 1880, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane—SANS RÉSERVE.

1° Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans les limites de Shieldsboro, comté de Hancock, dans le Mississippi, borné d'un côté nord-ouest, par un chemin public nouvellement ouvert, au sud-ouest par la Baie St Louis, au nord-est par Virginia Gard et au sud-est par la Baie St Louis, mesurant 40 pieds de face à la dite Baie St Louis sur une profondeur de 1600 pieds plus ou moins.

Les améliorations consistent en une maison élevée d'environ 8 pieds du sol, ayant galerie devant et derrière, avec 6 chambres, écurie avec remise, à manger, une chambre dans les mansardes, une autre bâtisse ayant deux chambres une cuisine, buanderie, puits et dépendances sur la propriété. Cette propriété a une façade assez grande pour permettre la circulation de voitures, vergers, pacaniers, vignes, parterre sur la façade, wharf et cabane de bain, le tout en bon état. La propriété touche à la maison de Mme Stockton et à un très joli kiosque devant.

2° Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans Hancock County, Mississippi, côté Ouest de la Baie St-Louis, ville de Shieldsboro, bornée à l'est par le rivage de la Baie St Louis au sud par les terres d'autrefois à Charles Carel et maintenant appartenant à Bigot, mesurant 1/2 arpent de face à la Baie St Louis sur une profondeur d'environ 40 arpents. Les améliorations consistent en une maison ayant galerie devant, 2 grands et 4 petites chambres, salle à manger, près de 24 pieds de long sur 18 pieds de large, bâtisses attenant à la maison principale, ayant cave, 1 chambre et cuisine, 2 petites dépendances, une ayant 3 et l'autre 2 chambres avec galerie devant, écurie et remise, le tout en bon état, verger avec arbres fruitiers, tels que oranges, figuiers, pêchers, vignes, parterre sur la devanture, puits, et citerne, cabane à bain avec wharf, etc., et kiosque devant la maison.

Termes et conditions—Moitié comptant, la balance à un crédit de un an pour billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur et 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du dit billet ou en partie, l'assurance des bâtisses et le transfert des polices d'assurances au porteur du dit billet, le remboursement de la prime d'assurance pour le terme non expiré, et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur assumera en outre du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en l'an 1880, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Paul E. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 juin—à la vente

PAR HOEY, & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
RANGÉE DE SEPT MAISONS EN BRIQUES.
JOHN DAVERN VS. JOSEPH DAVERN ET ALS.

No 10,979.—Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
Dans l'affaire des mineurs.
CARRIE DAVERN et IRENE MOODY.
Demandent, etc.
No 34,769—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente en partage et pour le compte et risques d'un premier acquéreur.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 juillet 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 28 avril 1880, et signé le 4 mai 1880, et aussi en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans en date du 5 mai 1880, il sera vendu à l'encan pour le compte et risque de John Leech, qui a refusé de se conformer aux conditions de la précédente qui lui a été faite le 12 juin 1880, les propriétés de valeur suivantes, savoir:

La rangée de sept maisons en briques, à deux étages, au coin des rues Lafayette et Dryades, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras, Baronne et Dryades, comprenant deux lots de terre, Nos. 21 et 22, se touchant et ayant chacun 27 pieds de face à la rue Dryades sur 108 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur; le lot No 22 formant le coin des rues Lafayette et Dryades. Cette propriété est connue comme les Nos. 205, 207, 209 et 211 rue Lafayette, et est en face du TURNER'S HALL, et à une courte distance du MARCHÉ POYDRAS.

Conditions de la vente: Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent l'an du jour de la vente jusqu'au parfait paiement, les billets devant être divisés, pour plus selon les intérêts engagés, garantis par privilège du vendeur et toutes les clauses habituelles de sécurité. Les honoraires d'avocat, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880, et feront un dépôt de 10 pour cent en argent au moment de l'adjudication.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant Fred Zengel, notaire, coin Camp et Commercial Alley.
16 juin—18, 20, —juil 3, 10, 11, 17.

Delachaise Brick Company,
(Capacité de fabrication Dix Millions.)
Rues Tchoupitoulas, Foucher, Laurel et Amélie, Sixième District.
HY. KUNTZ, Secrétaire.
J. A. BLAFFER, Président.
Briques de campagne, première qualité, bien cuites, Tuiles de boulin, briques, fourneaux et cheminées.
Les commandes des campagnes sont sollicitées et seront remplies promptement.
A livrer [illegible] aux bateaux et aux chalands.
Bureau en ville, No 140 [illegible]